



Syndicat National du Trésor

COMPTE RENDU C.A.P. Centrale de Catégorie C (24 et 25 novembre 2004)

Recours en notation, une non-titularisation et un détachement étaient à l'ordre du jour des C.A.P.C (commission administrative paritaire centrale) .

Sur 33 dossiers de recours de note, 12 ont été modifiés en faveur des agents :

- 8 par une augmentation de la note chiffrée
- 3 par la modification des appréciations littérales
- 1 par la réécriture complète de la feuille de notation

La CAP s'est opposée à la proposition d'un TPG de ne pas titulariser notre collègue et a également accepté le détachement.

Vos élus C.G.T ont à nouveau mis en évidence les mauvaises pratiques de certains notateurs, pratiques déjà dénoncées dans de nombreux tracts syndicaux (L'absentéisme tel que congés de maternité, maladie...apparaît à tort dans les appréciations littérales, inadéquations entre tableau synoptique et appréciations, absence d'entretien préalable, signature par le notateur de la feuille de notation d'un agent, présence, sans valeur reconnue, de signes ++ au coté de la note chiffrée, notateurs de second degré qui au prétexte d'harmonisations locales restrictives ne suivent pas les notateurs du 1^{er} niveau...)

Les élus C.G.T ont dénoncé ces pratiques, vous incitent à la vigilance et vous invitent à faire valoir et reconnaître vos droits.

La nouvelle forme de la notation risque bien de créer encore plus d'injustice et d'engendrer une dégradation des conditions de travail, et d'ambiance en particulier, dans les services entre les agents de toutes catégories confondues.

Vos élus C.G.T en C.A.P.C

**Ghislaine REMY (31)
Jean-Yves DETOC (35)
Catherine HOUDIN (Red. 35)
Michèle RENAUDIN (37)
Mathias WATTELLE (59)
Christelle SISSOKO (93)**

DECLARATION DES ELUS CGT

CATEGORIE C

Lue en liminaire de la CAP le 24 novembre

Les CAP du 24 au 25 novembre doivent se prononcer sur un dossier de non titularisation, sur le recours en notation de 33 agents ainsi que sur une demande de détachement dans les services du Trésor

La CGT constate à nouveau l'absence de tenue de sous commissions depuis le début de cette nouvelle mandature, ce qui n'est pas de nature à favoriser la qualité du dialogue social.

Egalement, l'absence trop fréquente du sous directeur laisse supposer le peu d'intérêt que la Comptabilité Publique porte à la tenue des CAP centrales et à l'examen des dossiers des agents, au mépris du débat contradictoire avec les représentants du personnel.

L'étude des dossiers préparatoires à la CAP fait à nouveau apparaître des dysfonctionnements et des traitements arbitraires que la CGT condamne :

- l'attitude de TPG qui consiste à ne pas suivre les appréciations des notateurs de 1^{er} degré lorsqu'elles sont positives pour l'agent au prétexte d'harmonisations locales restrictives.
- La pratique de notateurs de premier niveau qui met en inadéquation le tableau synoptique, la note et l'appréciation.
- L'hypocrisie de promesses d'augmentation en 2005 qui ne pourront être tenues dans le cadre de la réforme.
- La dévalorisation de certaines activités du Trésor par la sanction de la note, notamment la fonction de caissier que l'on retrouve dans 14 dossiers sur 33.
- La référence aux arrêts maladie et le lien fait entre le travail et la santé de l'agent,
- Les recours en notation comme moyen de faire remonter des problèmes de gestion du personnel qui devraient être réglés dans les services
- L'indifférence de l'administration face aux problèmes rencontrés par les personnels qui doivent s'adapter à de nouvelles fonctions (emplois réservés, réintégrations ...)

Toutes ces observations justifient notre inquiétude notamment dans la perspective du prochain système de notation.

Le futur outil ne fera qu'amplifier les aberrations constatées dans ces dossiers.